FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
Pays-de-la-Loire

Loire-Atlantique
02 51 83 17 86
accueil@ffrandonnee44.fr

Maine et Loire
02 41 79 01 77
maine-et-loire@ffrandonnee.fr

Mayenne
02 43 53 12 91
mayenne@ffrandonnee.fr

Sarthe
02 52 19 21 35
sarthe@ffrandonnee.fr

Vendée
02 51 44 27 38
vendee@ffrandonnee.fr

Associations et Clubs
Nous sommes prêts à vous aider !

Vous souhaitez adhérer à la Fédération Française de la Randonnée !

Après acceptation de votre demande par votre Comité Départemental :

- il vous offre votre première adhésion annuelle de 40 € !
- le Comité régional vous alloue la somme de 300 € pour lancer votre activité !*

**Sous réserve de la demande de votre Comité départemental et sauf si une demande de Plan Solidaire de Développement est déposée avec votre adhésion (voir au verso).*

Vous souhaitez diversifier votre activité !

Votre club est adhérent de la Fédération...
Vous souhaitez lancer une autre activité au sein de votre club de randonnée : la Marche Nordique, le Longe Côte ou la Rando Santé…
Sur demande de votre Comité départemental, le Comité régional vous alloue la somme de 300 € .

Mais ce n'est pas tout !!!

Monter un Plan Solidaire de Développement (PSD) c'est facile !

Vous avez un projet de développement ?
Vos adhérents veulent faire de la Marche Nordique, de la Rando Santé®, du Longe Côte ?
Vous avez un besoin de financement pour :

- acheter du matériel,
- organiser des sorties découvertes,
- former des animateurs.

Lancez-vous ! **Le Plan Solidaire de Développement de la Fédération** peut vous aider. La FFRandonnée soutient votre projet si vous souhaitez vous diversifier en créant une nouvelle offre de pratique. Offrez à votre club un coup de pouce !

Cette aide est soumise à des conditions. Vérifiez votre éligibilité auprès votre comité départemental, qui montera ensuite le dossier avec vous.

Attention, avec le printemps qui arrive, ce sera bientôt l'époque du financement d'un Projet Sportif Fédéral (PSF) !

Depuis sa création en 2019, l'Agence Nationale du Sport soutient les projets des comités et des associations affiliées à la FFRandonnée avec le Projet Sportif Fédéral (PSF)

Les projets de clubs susceptibles d'être aidés doivent s'intégrer dans les objectifs du PSF FFRandonnée, à savoir :

- développement des pratiques et des adhérents,
- développement des offres vers des publics fragiles et jeunes,
- développement des actions en faveur du respect de l'environnement et de la Marche en ville.

Les demandes de subvention sont à déposer sur votre « Compte Asso ». Elles sont soumises à des conditions. **Vérifiez votre éligibilité auprès du comité régional**, pays-de-la-loire.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr qui vous aidera dans vos démarches.

Des guides d'utilisation des tutoriels vidéo et un Guide Clubs sont à votre disposition dans la rubrique « Espace clubs » du site internet fédéral.

Comité régional de la randonnée pédestre des Pays de la Loire
Maison des Sports, 44 rue Romain Rolland BP 90312 44103 Nantes cedex 04
tél/fax : 02 40 58 61 21 - mail : pays-de-la-loire@ffrandonnee.fr
site internet : https://pays-de-la-loire.ffrandonnee.fr

Région PAYS DE LA LOIRE

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS CROS PAYS DE LA LOIRE

AGENCE NATIONALE DU SPORT